

Tableau 4.4 Nouveau-Brunswick Exigence et développement professionnels

	Enseignants qualifiés	Éducateurs EPE qualifiés
Exigence professionnelle	Les enseignants doivent être certifiés par la Direction de la Certification des maîtres du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance qui évalue toutes les demandes de certification des enseignants tant dans le secteur anglophone que francophone. ³⁸	Aucune reconnaissance formelle.
Développement professionnel	Le développement professionnel est intégré dans l'année scolaire et est obligatoire. Les districts scolaires, le ministère de l'Éducation, la New Brunswick Teachers' Association (Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick) et les universités offrent également des occasions de perfectionnement professionnel.	Tous les directeurs et membres de base du personnel qui travaillent dans une garderie avec des enfants de la naissance à l'âge de 5 ans doivent suivre une formation en ligne de 30 heures qui présente le curriculum d'éducation à la petite enfance et est animée par le personnel du Ministère.